

## Baclofène : quelle pratique aujourd'hui ?

L'utilisation du baclofène dans le traitement de la dépendance alcoolique a fait dès son origine l'objet d'un abord tout aussi médiatique que scientifique, l'un prenant le pas sur l'autre selon les moments.

Dès le départ, l'ANPAA a privilégié une approche médicale et expérimentale, elle a participé aux études d'évaluation du baclofène dans la pratique addictologique afin de préciser les apports de ce traitement et sa place parmi les autres à disposition des praticiens.

Récemment une étude conjointe de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament, de la CNAMTS et de l'INSERM, portant sur 213 000 personnes, a mis en évidence une augmentation des risques d'hospitalisations (+46%) et des décès (+127%) pour les posologies supérieures à 180 mg/jour. Bien que le risque d'hospitalisation pour les patients aux posologies de 75-180 mg/jour soit inférieur (+15%), celui de décès est augmenté de 50%.

A la suite de la publication de cette étude, l'ANSM a révisé sa Recommandation Temporaire d'Utilisation (RTU) pour le baclofène en le réservant aux patients traités par moins de 80 mg/jour. Selon les estimations, les traitements à des doses supérieures représenteraient 20% des patients (soit en 2014 une estimation de 3 500 personnes).

L'ANPAA considère qu'on ne peut ignorer le signal d'alerte que représente l'étude conjointe de l'ANSM, la CNAMTS et l'INSERM, mais elle regrette que la décision de l'ANSM ait été prise sans concertation préalable des praticiens. Cette situation provoque l'inquiétude de nombreux patients, traités jusqu'à aujourd'hui sans problème à des doses supérieures à 80 mg/jour, et le désarroi des médecins face à leurs patients.

L'ANPAA demande une concertation rapide et large pour tirer les conséquences de la décision de l'ANSM sur l'utilisation du baclofène.

### Contacts :

**Dr Nicolas SIMON, Président – Tél : 01 42 33 51 04**

**Dr Bernard Basset, Vice-président – Tél : 07 86 55 54 53**

**Dr Alain Rigaud, Président honoraire – Tél : 06 08 22 25 29**

[comm@anpaa.asso.fr](mailto:comm@anpaa.asso.fr)

**L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie** est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, et organisme de formation implantée sur l'ensemble du territoire national, forte de 1500 professionnels.

Elle a pour buts de promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

Son intervention, dans la proximité et dans la durée, s'inscrit dans un continuum de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale, à travers notamment la gestion de plus de 90 centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) qui accompagnent plus de 80 000 personnes.